Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Piedmont !

Jade Belleville jbelleville@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026

Le maire tenait à rappeler la campagne de sensibilisation À Piedmont, calmons-nous le pompon ! pour assurer la sécurité des piétons, cyclistes et autres sur les routes de la municipalité.

Une démarche conjointe a été entreprise par les Municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle afin de sensibiliser le gouvernement quant à l'état préoccupant de plusieurs des routes, dont le Chemin de la Gare et la 117, sous la responsabilité du ministère du Transport et de la Mobilité durable. Les municipalités demandent un plan d'intervention rapide pour remettre en bon état les infrastructures routières.

La Ville invite également les citoyens à consommer dans les boutiques et restaurants locaux pour encourager les commerçants d'ici durant la période estivale.

Correspondances

La ville obtient une aide financière de 11 472 $ du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées pour l'année 2026-2027. Ce montant sert à l'accompagnement des enfants à défis particuliers au camp de jour. Cette année, cinq accompagnateurs travaillent pour accompagner huit enfants à défis particuliers. Leur objectif est de les intégrer dans les activités régulières pour leur offrir une expérience la plus inclusive possible.

Travaux publics

La Ville fait l'achat d'une benne en aluminium pour son nouveau camion Ford F-250 d'un montant de 52 060,68 $, taxes incluses.

La pompe du puits sur le chemin de la Gare, installé en 2014, doit être changée pour respecter les normes de la sécurité incendie. La nouvelle pompe et l'installation coûteront 102 665,78 $, taxes incluses.

Il y a maintenant un projet pilote pour le stationnement sur rue. Cinq rues de la municipalité font partie du projet pilote et les enseignes ont été installées.

Les travaux de marquage de la chaussée sont presque terminés et les travaux de réfection et de la chaussée du chemin de la Montagne débuteront dans la semaine du 3 août pour une durée approximative de 16 semaines. La fermeture de la rue et des détours sont à prévoir pour tous les secteurs aux alentours du chemin des Faucons jusqu'au chemin de la Lisière. Le stationnement de la Gare sera également fermé pour une courte durée lors du réaménagement des espaces. Vous pouvez suivre l'avancement des travaux sur le site internet et Facebook.

En juin, le service a délivré 53 permis pour un total de 5 323 500 $ d'investissement, qui ont généré 3 950 $ de revenu.

Loisirs et culture

Le samedi 8 août aura lieu la Fête des Piedmontais. Cette journée sera remplie d'activité, de spectacle et de plaisir pour tous. Les animations sont de 16 h à 20 h. Tour d'escalade, GoKart, Jelly ball, paintball, bungee, trampoline, jeu gonflable, tatouages temporaires, fabrication de mains de cire, superhéros, visite d'un camion de pompier et d'une voiture de police, DJ et bien d'autres seront au rendez-vous pour vous divertir. À 17 h 30 aura lieu le spectacle interactif des superhéros, à 18 h 45 aura lieu un spectacle de Kpop et à 20 h le spectacle de Jeanick Fournier. Le service de restauration sera assuré par Entraide Bénévole.

Le concours Maison-Fleurie est de retour cette année. Les participants seront évalués non seulement sur la beauté de leur aménagement, mais aussi sur la protection de l'environnement. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juillet et les visites des propriétés se feront plus tard en juillet, la date reste encore à déterminer. Les prix seront remis lors de la Fête des Piedmontais.

Urbanisme et environnement

Le contrat de réhabilitation du parc Gilbert-Aubin est octroyé à Lee Ling Aménagement Urbain pour un montant de 1 724 000 $, taxes incluses. Les travaux de réhabilitation devront inclure du creusage près de la nappe phréatique. Cette eau devra être pompée et disposée ailleurs de manière conforme pour éviter la contamination. Les eaux de pompages seront donc acheminées vers les infrastructures d'assainissement des eaux usées. À partir du 22 août, le parc sera fermé par sécurité pour les citoyens.

Nouveaux règlements

Un règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égouts sera adopté lors d'une séance ultérieure. Le règlement a pour objet de régir les rejets dans le réseau d'égout du territoire de la municipalité de Piedmont.

Un règlement établissant une réserve financière relative à l'aqueduc municipal sera adopté lors d'une séance ultérieure. Cette réserve servira à entretenir, réparer et améliorer le service de traitement et de distribution d'eau potable et à développer les infrastructures en cette matière.

Un règlement obligeant le dépôt d'un certificat de localisation pour le déplacement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de 35 m^2 et plus sera adopté dans une séance ultérieure. Le règlement exigera aussi les plans d'architectures à l'échelle du bâtiment existant lors du déplacement et exigera un certificat d'implantation pour la construction de tout nouveau bâtiment principal et garage détaché.

Après l'avis de motion du dernier conseil de ville, soit le 1er juin dernier, et la consultation publique du 17 juin, le règlement modifiant le règlement de zonage a été adopté.

Direction générale et ressources humaines

La Municipalité de Piedmont procède actuellement à la révision de certaines politiques adoptées par le passé pour se mettre à jour avec les nouvelles obligations légales concernant la politique en matière d'usage de drogue, de cannabis et de toute autre substance. La Ville cherche donc à mettre à jour sa politique encadrant la consommation, la possession d'alcool, de drogues et de certains médicaments pouvant altérer les facultés et compromettre l'exécution d'un travail sécuritaire. Une nouvelle politique est également adoptée pour réglementer l'usage du tabac et du vapotage pour les employés de la ville.

Donald Gariépy a été embauché comme contremaître provisoire au service des travaux publics et de l'horticulture en attendant l'embauche d'un contremaître permanent.

La Municipalité est convoquée devant la commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre d'une demande de révision, elle mandate donc la firme d'avocat Prévost Fortin Daout (PFD) pour la représenter devant la commission.

Pour l'occasion du 25e anniversaire du *Journal des citoyens*, la Ville lui offre un don de 1000 $.

Sécurité publique et communautaire

L'organisation municipale de la sécurité civile est mise à jour, celle-ci permet de coordonner les ressources, les organisations et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres. Camille Pétrod, coordonnatrice des ressources humaines et des communications, est nommée responsable de l'établissement des mesures de préparations aux sinistres, ainsi que l'élaboration et le maintien du plan de la sécurité civile de la municipalité.

Faits saillants du rapport financier de 2025

Les revenus totaux sont de 12 702 399 $, soit des revenus d'investissement ou de subvention de 554 659 $ et les revenus de fonctionnement – taxes, services offerts aux autres municipalités – de 12 147 740 $.

Les dépenses totales reviennent à 12 940 875 $, soit 1 514 530 $ d'éléments de conciliation fiscale et 11 426 345 $ de fonctionnement. La Ville se retrouve donc avec un excédent de fonctionnements de 721 395 $. Les excédents accumulés non affectés sont de 1 754 804 $ et les excédents affectés sont de 675 954 $, dont 217 890 $ affectés au réseau d'aqueduc et 108 064 $ affectés au réseau d'égouts.

Pour les réserves financières, 200 000 $ est réservé à la sécurité civile, 121 870 $ est réservé pour les aqueducs et les eaux usées, 129 867 $ est réservé pour le fonds de roulement et 12 000 $ pour les élections.

La valeur comptable des infrastructures et des immeubles municipaux s'élève désormais à 35 532 752 $.

La dette totale est de 10 137 600 $. Les secteurs sont responsables de 1 330 600 $ de la dette, l'ensemble des citoyens de 4 600 500 $ et le gouvernement du Québec de 4 206 500 $. À noter que la dette du gouvernement est remboursée par le gouvernement du Québec et n'est pas à la charge de la Ville et des citoyens. La dette des citoyens revient donc à 5 931 100 $.